

EPREUVE COMMUNE

2^{ème} épreuve

**Composition de droit du
travail ou de droit social
européen.**

**MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA SOLIDARITE ET DE LA
FONCTION PUBLIQUE**

CONCOURS D'INSPECTEUR DU TRAVAIL 2010

CONCOURS EXTERNE ET INTERNE

Mercredi 05 janvier 2011

2^{ème} épreuve : de 15 h à 19 h 00

**Composition de droit du travail ou de droit social européen
(Durée : 4 heures – coefficient 4)**

L'employeur.

Il est rappelé au candidat que sa copie ainsi que les intercalaires doivent rester anonymes (pas de nom, de numéro ni de signe distinctif). Les brouillons ne seront pas corrigés.